

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DU 196 Dénominations rue Eva Kotchever, allée Lydia Becker, allée Léon Bronchart, rue de la Concertation, rue du Fret et rue Mado Maurin (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de la Mairie du 18e arrondissement, en accord avec la commission de dénomination de l'arrondissement et la commission des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de rapporter les dénominations attribuées par délibération du Conseil de Paris des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 respectivement aux voies identifiées par les indicatifs CR/18, CT/18, CU/18, CS/18, CW/18 et CV/18, destinées à devenir publiques, en cours de réalisation dans la zone GPRU – Paris Nord Est – secteur Chapelle International dans le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les dénominations attribuées par délibération des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 aux voies précédemment identifiées par les indicatifs CR/18, CT/18, CU/18, CS/18, CW/18 et CV/18 sont rapportées.

Article 2 : La voie CW/18, commençant au numéro 39 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 40 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée " rue Eva Kotchever ".

Article 3 : La voie CV/18, commençant au numéro 31 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 32 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée " allée Lydia Becker ".

Article 4 : La voie CU/18, commençant au numéro 29 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 30 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée "allée Léon Bronchart".

Article 5 : La voie CT/18, commençant au numéro 23 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 24 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée " rue de la Concertation ".

Article 6 : La voie CS/18, commençant au numéro 17 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 18 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée " rue du Fret ".

Article 7 : La voie CR/18, commençant au numéro 11 rue Pierre Mauroy et finissant au numéro 12 rue des Cheminots, à Paris 18e, est dénommée " rue Mado Maurin ".

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO